

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE NITOUKOU

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

NITOUKOU COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS

**DECISION N°011/C/SG/C.NITOUKOU/SPM/CIPM/2026 DU 20 JUILLET 2026
PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°001 /AOR/R-CE/D-MI/C-
NITOUKOU/CIPM/26 DU 02 MARS 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE N°0671-
26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/CEA4/BAM DU 28 JANVIER 2026 POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
AU VILLAGE EKONDJI DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU
MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU (AUTORITE CONTRACTANTE),

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°001 /AOR/R-CE/D-MI/C-NITOUKOU/CIPM/26 DU 02 MARS 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE N°0671-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/CEA4/BAM DU 28 JANVIER 2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU VILLAGE EKONDJI DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

DECIDE

Article 1^{er} : L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relative à la consultation susmentionnée :

N° Lots	Objet et lieux d'exécution	Attributaires	Montants HTVA (en FCFA)	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU VILLAGE EKONDJI DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE	GLOBETEC SARL	29 820 000	29 820 000	Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Nitoukou, 20 Juillet 2026

Le Maire de la Commune de Nitoukou
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP/PM/YDE
- MINMAP/YDE
- PRESIDENT/CIPM
- AFFICHAGES.



Mme Osianembom
Euse Enanga

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE NITOUKOU

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

NITOUKOU COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD OF PUBLIC
CONTRACTS

**COMMUNIQUE N°011/C/SG/C.NITOUKOU/SPM/CIPM/2026 DU 20 JUILLET 2026
PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT N°001 /AOR/R-CE/D-
MI/C-NITOUKOU/CIPM/26 DU 02 MARS 2026 EN PROCEDURE DE GRE A GRE
N°0671-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/CEA4/BAM DU 28 JANVIER 2026 POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE PAR POMPAGE
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU VILLAGE EKONDJI DANS L'ARRONDISSEMENT
DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE**

Le Maire de la Commune de Nitoukou communique :

Par décision N°011/D/SG/C.NTK/SPM/CIPM/2026 du 20 Juillet 2026, l'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relative à la consultation suscitée. Il s'agit de :

N° Lots	Objet et lieux d'exécution	Attributaires	Montants HTVA (en FCFA)	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU VILLAGE EKONDJI DANS L'ARRONDISSEMENT DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE	GLOBETEC SARL	29 820 000	29 820 000	Trois (03) mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie de Nitoukou (Service de la Passation des Marchés) pour l'établissement du marché correspondante.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Nitoukou, le 20 Juillet 2026

**Le Maire de la Commune de Nitoukou
(Autorité Contractante)**

Ampliations :

- ARMP;
- MINMAP/YDE;
- PRESIDENT/CIPM-NTK;
- AFFICHAGES.



*Mme Tsanembom
Euse Enanga*